

RAPPORT MONDIAL 2018 SUR LES DÉPLACEMENTS INTERNES (GRID 2018)

FAITS MARQUANTS

CHIFFRES CLÉS

En 2017, 30,6 millions de personnes ont dû fuir les conflits et les catastrophes dans 143 pays, sur les 200 pays et territoires faisant l'objet d'un suivi de l'IDMC. Si les déplacements internes sont un phénomène mondial, ils sont concentrés de façon disproportionnée dans certaines régions. Les dix pays les plus touchés comptabilisaient plus d'un million de nouveaux cas chacun.

Plus précisément, 39 % des nouveaux déplacements ont été provoqués par des conflits et 61 % par des catastrophes.

DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CONFLITS

Nouveaux déplacements – conflits et violence

Le nombre de nouveaux déplacements liés aux conflits a quasiment doublé, passant de 6,9 millions en 2016 à 11,8 millions en 2017. La Syrie, la RDC et l'Iraq totalisaient plus de la moitié de ce chiffre.

Pays les plus touchés par les nouveaux déplacements en 2017

1. Syrie : 2 911 000
2. République démocratique du Congo : 2 166 000
3. Iraq : 1 379 000
4. Soudan du Sud : 857 000
5. Éthiopie : 725 000
6. Philippines: 645 000
7. République centrafricaine : 539 000
8. Afghanistan : 474 000
9. Somalie : 388 000
10. Salvador : 296 000

Nombre total de personnes vivant en situation de déplacement interne fin 2017

Fin 2017, 40 millions de personnes vivaient en situation de déplacement interne du fait des conflits et de la violence ; 76 % d'entre elles étaient concentrées dans dix pays seulement.

Par ailleurs, 8,5 millions de personnes supposées être rentrées chez elles, s'être réinstallées ou s'être intégrées localement dans 23 pays pourraient toujours vivre en situation de déplacement. En effet, aucun élément ne permet de confirmer qu'elles ont pu remédier durablement à leur situation.

DÉPLACEMENTS LIÉS AUX CATASTROPHES

Nouveaux déplacements - catastrophes

L'IDMC a recensé **18,8 millions de nouveaux déplacements liés aux catastrophes dans 135 pays**. À l'instar des années précédentes, les territoires les plus exposés à des risques élevés de catastrophes, situés dans le Sud et l'Est de l'Asie, dans le Pacifique et aux Amériques, ont été touchés de façon démesurée. Les aléas climatiques ont été à l'origine de la grande majorité des nouveaux déplacements observés : **les inondations ont chassé de chez elles 8,6 millions de personnes, les tempêtes (essentiellement des cyclones tropicaux) 7,5 millions.**

Pays les plus touchés par les nouveaux déplacements en 2017

1. Chine : 4 473 000
2. Philippines : 2 529 000
3. Cuba : 1 738 000
4. États-Unis : 1 686 000
5. Inde : 1 346 000
6. Bangladesh : 946 000
7. Somalie : 899 000
8. Viet Nam : 633 000
9. Éthiopie : 434 000
10. Népal : 384 000

À QUOI CORRESPONDENT NOS CHIFFRES ?

Le Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes présente deux types de chiffres clés : les nouveaux déplacements (ou « flux ») causés par les conflits et les catastrophes durant 2017 et le nombre total (ou « stock ») de personnes vivant en situation de déplacement du fait des conflits fin 2017 (cf. tableau ci-dessous).

	Nouveaux déplacements (flux) jan-déc 2017	Nombre total de PDI* fin 2017 (stock)
CONFLITS	11,8	40
CATASTROPHES	18,8	?

*PDI : personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

LES TROIS AXES DU GRID

La Partie 1, « Sur les écrans radar », présente les données sur les déplacements internes collectées par l'IDMC depuis 2017. Outre le nombre de nouveaux cas dus aux conflits, aux catastrophes et aux projets de développement, ce chapitre aborde également les grands déplacements thématiques qui ont marqué l'actualité durant l'année, montrant l'ampleur et la gravité de ce phénomène d'une région à l'autre.

Cette année, notre Rapport mondial intègre une répartition régionale : les données, les facteurs, les répercussions et les principales politiques en matière de déplacement interne y sont analysés par pays et par aire géographique. Pour chaque région, des rubriques consacrées à des pays ou à des thèmes spécifiques fournissent des informations plus détaillées sur des situations particulières.

La Partie 2, “Hors des écrans radar”, revient sur les vingt années qui se sont écoulées depuis la publication des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Y sont examinés les progrès réalisés dans la comptabilisation des PDI et dans la mise en œuvre de politiques et de lois visant à leur assurer assistance et protection. Il en ressort que, malgré l'implication croissante de nombreux pays, de la communauté humanitaire et des acteurs du développement, les principaux facteurs de déplacement, qu'il s'agisse des éléments déclencheurs ou des facteurs sous-jacents, restent globalement inchangés, de même que les conditions qui entravent la mise en œuvre de solutions durables.

Dans ce chapitre, nous proposons un changement de paradigme : actuellement considérés comme des chocs exogènes et imprévisibles auxquels les pays doivent faire face, les déplacements doivent être vus comme des phénomènes endogènes relevant de la responsabilité contingente des pays et dont la véritable ampleur et les coûts doivent être pris en compte dans les bilans nationaux et les programmes de développement.

La Partie 3, “Au cœur du système radar”, présente les principaux défis que nous devons relever pour donner davantage de visibilité au problème souvent négligé des déplacements internes. Ce chapitre aborde les obstacles qui entravent le suivi des personnes touchées, des tendances et des risques de déplacement, ainsi que les nouvelles stratégies, technologies et collaborations que nous mettons en place pour les surmonter.

Dans la conclusion, le rapport propose un ensemble de mesures nationales et internationales pour réduire avec succès les déplacements internes au cours des prochaines années.

MESSAGES CLÉS

1. Les dernières estimations publiées par l'IDMC révèlent l'incapacité collective à répondre aux déplacements internes existants et à prévenir les risques de nouveaux déplacements.
2. Depuis la publication des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays en 1998, les politiques et les programmes mis en œuvre pour assurer assistance et protection aux PDI n'ont pas suffi à faire face au nombre croissant de personnes contraintes de fuir chaque année ou vivant toujours en situation de déplacement, et encore moins à enrayer ce phénomène. Il est par conséquent indispensable d'adopter une nouvelle approche.
3. Au-delà de la nécessité d'améliorer l'intervention humanitaire en situation de crise, il est nécessaire d'investir davantage aux niveaux national et international dans le développement durable, le maintien de la paix, la lutte contre le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes.
4. L'incapacité à faire face aux déplacements prolongés risque de compromettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les progrès réalisés dans le cadre d'autres accords internationaux.
5. Les pays confrontés aux déplacements internes doivent piloter l'élaboration de politiques en la matière. Au cours des prochaines années, ils devront mieux tenir compte des PDI et des risques de déplacement et intégrer pleinement la réponse à ce phénomène dans la gestion des affaires publiques et la planification du développement, au niveau local comme national.
6. La prérogative et la responsabilité de ce processus devraient incomber aux plus hautes instances de l'État, les ressources et le pouvoir décisionnel étant transférés aux autorités locales. À cette fin, il est nécessaire de renforcer et de préserver systématiquement les capacités nationales de suivi, de planification et de mise en œuvre des programmes.
7. Afin de réaliser de réels progrès aux niveaux national, régional et international, il est nécessaire d'engager un dialogue ouvert et constructif sur les déplacements internes. Ce processus doit être mené par les pays concernés, conformément à leurs priorités et réalités nationales, avec le soutien des partenaires internationaux.

PARTIE 1 : SUR LES ÉCRANS RADAR

LES DÉPLACEMENTS INTERNES EN 2017 PRINCIPALES CONCLUSIONS

DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Dans toutes les régions du monde, des millions de personnes ont encore été contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays en 2017. Sur les 200 pays et territoires faisant l'objet d'un suivi de l'IDMC, 143 ont été touchés par les déplacements internes, plus ou moins gravement selon les pays, voire au sein d'un même pays. Si les déplacements internes sont un phénomène mondial, ils sont concentrés de façon disproportionnée dans certaines régions. Les dix pays les plus touchés comptabilisaient plus d'un million de nouveaux déplacés chacun.

Sur les 30,6 millions de personnes forcées de quitter leur foyer dans le monde en 2017, 39 % ont été chassées par les conflits et 61 % par les catastrophes. Le nombre de nouveaux déplacements liés aux conflits a quasiment doublé, passant de 6,9 millions en 2016 à 11,8 millions en 2017. La Syrie, la RDC et l'Iraq totalisaient plus de la moitié de ce chiffre.

Les catastrophes ont également provoqué des déplacements internes dans le monde entier : 18,8 millions de nouveaux cas ont été enregistrés dans 135 pays. À l'instar des années précédentes, les territoires les plus exposés à des risques élevés de catastrophes, situés dans le Sud et l'Est de l'Asie, dans le Pacifique et aux Amériques, ont été touchés de façon démesurée.

RÉPARTITION RÉGIONALE

En 2017, la répartition des déplacements à travers le globe a suivi la tendance observée les années précédentes. La plupart des nouveaux cas liés aux conflits ont été enregistrés en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, bien que des mouvements massifs de population aient également été recensés dans le Sud et l'Est de l'Asie et dans le Pacifique. Les déplacements liés aux catastrophes ont essentiellement touché l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Asie du Sud et les Amériques.

Afrique subsaharienne

Plus de la moitié des nouveaux déplacements liés aux conflits et à la violence ont eu lieu en Afrique subsaharienne, où 5,5 millions de personnes ont dû fuir leur foyer, soit deux fois plus que l'année précédente. La République démocratique du Congo a payé le plus lourd tribut : près de 2,2 millions de nouveaux déplacements y ont été enregistrés, un nombre plus de deux fois supérieur aux chiffres de 2016 et plus élevé que celui totalisé par les trois autres pays les plus touchés de la région, le Soudan du Sud, l'Éthiopie et la République centrafricaine, où plus de 2,1 millions de personnes ont été chassées de chez elles en 2017.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord comptabilisaient 38 % des nouveaux déplacements liés aux conflits et à la violence, ce qui équivaut à 4,5 millions de personnes contraintes de fuir leur foyer. Les nouveaux cas étaient concentrés en Iraq, en Syrie et au Yémen, trois pays classés en situation d'urgence de niveau trois par les Nations-unies.

Asie de l'Est et Pacifique

Les catastrophes soudaines ont été à l'origine de la plupart des déplacements enregistrés en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Nous estimons que ces phénomènes ont chassé 8,6 millions de personnes de chez elles durant l'année, soit 46 % du nombre total de personnes déplacées par les catastrophes en 2017. Avec un nombre de PDI s'élevant respectivement à 4,5 millions, 2,5 millions et 633 000, la Chine, les Philippines et le Vietnam figuraient parmi les pays les plus touchés de la planète.

Asie du Sud

Les catastrophes ont provoqué la plupart des déplacements observés en Asie du Sud, à l'exception de ceux enregistrés en Afghanistan, où 474 000 personnes ont dû fuir les conflits. Sur les 2,8 millions de nouveaux déplacements liés aux catastrophes soudaines, beaucoup ont eu lieu au Bangladesh, en Inde, au Népal et au Sri Lanka durant la mousson.

Amériques

Dans la région des Amériques, les catastrophes ont déplacé environ dix fois plus de personnes que les conflits et la violence, faisant 4,5 millions de PDI. Du Canada au Chili, les populations ont fui pour échapper aux séismes et aux phénomènes climatiques extrêmes comme les cyclones, les feux de forêt et les inondations. Les nouveaux déplacements liés aux conflits et à la violence ont augmenté, passant de 436 000 en 2016 à 457 000 en 2017. À l'instar des années précédentes, le Salvador, la Colombie et le Mexique figuraient parmi les pays les plus touchés.

Europe et Asie centrale

Les trois-quarts des déplacements enregistrés en Europe et en Asie centrale ont été associés à des catastrophes. Il a été difficile d'obtenir des chiffres précis concernant les mouvements de population liés aux conflits. Si l'on sait que les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contact en Ukraine ont contraint 21 000 personnes à fuir leur foyer, un certain nombre d'obstacles entravent les opérations de profilage des PDI dans ce pays.

PARTIE 2 : HORS DES ÉCRANS RADAR

PRINCIPALES CONCLUSIONS

L'année 2018 marque le 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs sur le déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays. Alors que nous revenons sur ces deux décennies d'efforts en faveur de la protection et de l'assistance aux PDI, force est de constater que, si des progrès ont été accomplis, beaucoup de travail reste encore à faire, notamment pour créer les conditions propices à la réalisation de solutions durables et prévenir les risques de déplacement.

À cette fin, nous proposons une voie à suivre, dans laquelle les pays touchés dirigeraient les efforts déployés pour faire face aux déplacements dans le cadre de leurs programmes économiques, de sécurité et de développement nationaux. Nous identifions trois domaines nécessitant une volonté politique forte et des investissements institutionnels pour faire bouger les choses aux niveaux national, régional et international :

- Premièrement, il convient de mieux comprendre les déplacements actuels et les risques futurs à travers une évaluation approfondie de l'ampleur et de la nature de ce phénomène. Il est essentiel de disposer d'une solide base de données probantes pour démontrer la nécessité d'investissements importants.
- Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer et de préserver systématiquement les capacités nationales de gestion des déplacements internes et de réduction des risques futurs. Il s'agit notamment de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets par les plus hautes instances de l'État, conjugués au transfert des ressources et du pouvoir décisionnel aux autorités locales pour leur permettre d'aider les PDI à remédier durablement à leur situation.
- Troisièmement, les déplacements internes doivent être intégrés dans les mécanismes de développement existants, en particulier dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes de développement nationaux. Il est nécessaire de donner à l'ensemble des ministères compétents et des prestataires de services les moyens de mieux comprendre les déplacements internes et d'y remédier, et ce, grâce à un soutien plus ciblé.

RECENTRER LE DÉBAT

- Les déplacements massifs présentés dans ce rapport, qu'il s'agisse des nouveaux cas observés ou des situations de longue durée, compromettent la réalisation des objectifs de développement social et économique aux niveaux national et international. Ils aggravent la vulnérabilité et l'exposition de populations déjà marginalisées et mettent à rude épreuve la capacité des autorités locales à faire face au phénomène.
- De la Chine à la Corne de l'Afrique, du Pakistan au Burundi et de la Turquie au Mexique, les risques de déplacement se multiplient sous l'effet de plusieurs facteurs : conflits et instabilité politique, concentration économique dans des zones exposées aux catastrophes naturelles, dégradation de l'environnement, mauvaise gestion des affaires publiques, absence de protection sociale et niveaux de pauvreté et d'inégalité élevés.

Si les risques de déplacement ne figurent pas en tête des priorités de la plupart des gouvernements, il s'agit pourtant d'une responsabilité contingente qui affecte les bilans économiques et les résultats des pays en matière de développement au fil des années. Tout nouvel investissement alloué au développement, qu'il s'agisse du financement d'infrastructures économiques, de logements, de projets d'aménagement urbain ou de l'agriculture, a le potentiel d'accroître ou de réduire les risques de déplacement.

D'ici 2030, on estime qu'entre 2000 à 9000 milliards de dollars seront investis chaque année dans des infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'énergie, de transport et de logement. Éclairés par la connaissance de leurs possibles effets sur les risques de déplacement à long terme, des investissements d'une telle ampleur pourraient améliorer grandement la résilience des populations et favoriser le développement durable à l'échelle mondiale.

DONNÉES CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

La collecte et l'analyse d'informations globales sur les déplacements internes se heurtent à de nombreuses difficultés. Si l'intérêt actuel pour les données et les statistiques sur le développement nous offre une occasion unique de combler en partie le manque d'informations, les efforts déployés pour recueillir davantage de données sur le développement international ne se sont pas accompagnés d'un saut de qualité.

Désormais, un nouvel élan est nécessaire pour collecter des données validées, fiables et interopérables. L'élaboration de statistiques et d'indicateurs standardisés sur les déplacements joue un rôle crucial dans la mise en œuvre et le suivi de nombreux cadres internationaux, et ce, dans l'ensemble des secteurs du développement. Ces données sont également nécessaires pour éclairer la négociation et la mise en œuvre des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations, dont l'adoption est prévue dans le courant de l'année.

Au-delà du principe énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, celui de « ne laisser personne de côté », les déplacements internes sont directement liés à l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD). Les cibles de l'ODD 10 concernant la migration et la mobilité et celle de l'ODD 17 sur la nécessité de données ventilées de qualité englobent de toute évidence ce phénomène. L'ODD 11 sur la résilience urbaine et l'ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique ne peuvent être atteints tant que le problème des déplacements forcés à grande échelle n'est pas réglé. Or, les PDI ont beau être reconnues par les organismes humanitaires des différents pays, elles « sortent souvent des écrans radar » et sont exclues des principaux processus de développement.

LA PROCHAINE ÉTAPE ? LE SUIVI DES PROGRÈS RÉALISÉS

Un cadre commun d'action et de responsabilisation sur les déplacements internes fait cruellement défaut. Or, sans cet outil, les parties prenantes sont incapables de définir des priorités d'intervention claires et des objectifs précis concernant les progrès à accomplir dans la gestion de ce phénomène. Cette lacune constitue également un obstacle politique, étant donné qu'il est difficile pour les défenseurs des droits des PDI prônant la recherche de solutions durables de démontrer la nécessité d'une volonté politique plus forte et d'investissements accrus.

Il est nécessaire d'élaborer des cadres nationaux pour le déplacement interne. Ces cadres seraient alignés aux objectifs de développement durable et permettraient la mise au point de programmes, normes et objectifs nationaux et mondiaux pour la réduction des déplacements internes et des risques de déplacement. Ils reconnaîtraient la pertinence des Principes directeurs, mais s'inspireraient avant tout des priorités fixées par les gouvernements et les communautés en proie aux déplacements internes.

Des indicateurs et des paramètres appropriés devront être définis afin de planifier les progrès à accomplir, d'investir dans les secteurs pertinents et de suivre les avancées réalisées dans le temps. Ces progrès s'articuleront autour de trois grandes questions : quelles ressources les pays et leurs partenaires investissent-ils dans la gestion des déplacements et dans quels domaines ? Parmi les conditions et les capacités qui en résultent, quelles sont celles qui déterminent les risques de déplacement et l'aptitude d'un pays à assister les PDI ? Enfin, les déplacements augmentent-ils ou diminuent-ils si l'on considère le nombre de personnes touchées ainsi que l'étendue, la durée et la gravité du phénomène ?

Mise en œuvre régulièrement dans le temps, cette approche à trois niveaux offrirait aux pays affectés et à la communauté internationale une base plus solide pour adopter et planifier des réponses plus efficaces aux déplacements internes. Un suivi de ce type nous permettrait également de saisir les progrès réalisés, indépendamment des pics causés par la recrudescence de certains conflits ou les répercussions de catastrophes, et d'orienter les pays et les investissements au fil du temps.

Nous prévoyons d'essayer cette méthode en 2018 dans un certain nombre de pays touchés par des déplacements massifs et de présenter nos résultats préliminaires aux autorités compétentes pour examen. En collaboration avec ces pays pilotes, nous procéderons à un examen systématique à l'échelle nationale des indicateurs relatifs aux politiques, aux facteurs et aux répercussions des déplacements devant faire l'objet d'un suivi dans le temps. Notre objectif est d'étendre cette approche à tous les pays touchés par ce phénomène et de fournir des informations régulières sous forme de tableaux de bord nationaux.

PARTIE 3 : AU COEUR DU SYSTÈME RADAR

PRINCIPALES CONCLUSIONS

En 2017, nous avons continué de travailler de manière concertée pour accroître la visibilité des PDI, qui disparaissent souvent des écrans radar, et pour broser un tableau tridimensionnel plus global de ce phénomène. Pour pouvoir poursuivre nos efforts, il nous faut davantage de données validées et fiables concernant l'ampleur, la durée et la gravité de ces mouvements de population, leurs répercussions sur les personnes affectées et sur les communautés d'accueil et les risques de nouveaux déplacements.

Le suivi complet d'un ensemble d'indicateurs est indispensable pour mesurer les progrès réalisés par rapport à un certain nombre de politiques et d'objectifs mondiaux relatifs aux déplacements

internes, mais pas seulement. Ces données sont également nécessaires pour recentrer le débat sur les risques de déplacement et fournir aux gouvernements les données probantes et les outils dont ils ont besoin pour faire face à ces risques et les réduire au moyen de mesures et d'interventions rapides et efficaces.

En 2017, nous avons analysé plus de données que jamais : plus de 5000 renseignements liés aux déplacements ont ainsi été saisis dans notre base de données. Pour ce faire, nous avons utilisé des outils novateurs et de nouvelles méthodes, et mis davantage l'accent sur le suivi de chaque événement. Nous nous sommes également efforcés d'évaluer la gravité de chaque cas pour permettre d'affecter les ressources en fonction des besoins.

Malgré tous nos efforts, un certain nombre de lacunes subsistent, qui rendent nos estimations encore plus incertaines et entravent l'élaboration de politiques et de programmes. Citons notamment l'obsolescence des données, le caractère limité de la couverture géographique, la difficulté à faire la distinction entre nouveaux cas et déplacements secondaires ou multiples et à obtenir des données ventilées et géo-référencées sur les PDI et leurs mouvements.

Jusqu'à présent axé sur les interventions en situation de crise, le débat sur les déplacements internes commence à se déplacer, se réorientant vers la gestion et la réduction des risques. Les programmes de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique abordent la question des déplacements sous cet angle. Dans cette optique, il est nécessaire de prendre toute la mesure de ces mouvements de population et de comprendre les facteurs à leur origine pour mettre au point des interventions efficaces. Tant que les risques de nouveaux déplacements ne seront pas réduits, il sera impossible d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, à savoir diminuer de moitié le nombre de PDI d'ici 2030.

Si nous voulons atteindre cet objectif, il convient également de mieux suivre et comprendre les mouvements de retour. Les données sur les PDI et les réfugiés rentrés chez eux qui nous ont été transmises par 25 pays en 2017 suggèrent que peu de déplacés devraient être rayés des listes officielles, sinon aucun. En effet, beaucoup de PDI, en situation d'extrême vulnérabilité de retour chez elles, restent déplacées dans leur localité d'origine ou sont contraintes de fuir de nouveau.

Il est également difficile de déterminer à quel moment le déplacement prend fin. La réalisation de solutions durables est un processus souvent long, complexe et multiforme. D'un point de vue pratique et technique, en définir chacune des étapes en l'adaptant à chaque situation personnelle est une entreprise colossale. Établir des indicateurs précis et les chiffres correspondants, et collecter des informations à leur sujet de manière cohérente sont deux tâches tout aussi difficiles.

Il est crucial d'évaluer la gravité des déplacements de façon à mobiliser l'attention et la volonté politiques et à allouer les ressources là où les besoins se font le plus sentir. Faut de connaître la durée et la quantité de ressources nécessaires pour obtenir des résultats collectifs, les donateurs et les gouvernements des pays touchés par les déplacements auront du mal à assumer leurs responsabilités et à aider les PDI à trouver des solutions durables.

Notre incapacité à comptabiliser les déplacements liés à la sécheresse et à d'autres phénomènes complexes et à évolution lente représente un angle mort : le nombre total de PDI s'en trouve sous-estimé, ainsi que la couverture géographique. Cela signifie également que nous perdons des occasions d'améliorer les interventions humanitaires en situation d'urgence complexe et d'éclairer les processus politiques nationaux, régionaux et internationaux visant à réduire les risques de sécheresse.

Cette année, pour la toute première fois, nous avons été en mesure d'estimer le nombre de nouveaux déplacements liés à la sécheresse et il s'est avéré élevé. Nous évaluons à 1,3 million le

nombre de personnes déplacées au Burundi, en Éthiopie, à Madagascar et en Somalie. Ce chiffre renvoie aux PDI qui ont indiqué la sécheresse comme cause première de leur déplacement.

Nos nouvelles statistiques concernant les personnes déplacées par la construction de barrages, ou risquant de l'être, ne représentent qu'une infime portion de l'ensemble des déplacements liés aux projets de développement. Nous nous sommes tout d'abord concentrés sur ce type de mouvements, car il s'agit d'un phénomène assez facile à décrire, repérer et mesurer et parce que les données relatives aux barrages étaient facilement disponibles.

Nos nouveaux chiffres concernant le triangle nord d'Amérique centrale reflètent les déplacements liés à la violence des gangs. Il nous est encore difficile de rendre compte de ces situations de façon détaillée, compte tenu du cruel manque de données. Les initiatives intergouvernementales prises récemment pour faire face à ce type de déplacement et y remédier requièrent une base de données probantes plus rigoureuse pour pouvoir apporter des solutions plus cohérentes à cette crise, qui passe largement inaperçue.

En attirant l'attention sur les problèmes que nous rencontrons et en décrivant la façon dont nous tentons de les surmonter, nous lançons un appel clair à nos partenaires fournisseurs de données, les invitant à assumer leur part de responsabilité. Des données complètes, fiables et interopérables concernant les mouvements internes de population et les risques de déplacement sont nécessaires pour redéfinir ce phénomène, encourager les gouvernements nationaux à en assumer la responsabilité et aider les pays à y faire face et à l'enrayer.

CONCLUSION

Afin de pouvoir réduire les risques de déplacement, apporter assistance et protection aux PDI et les aider à remédier durablement à leur situation, les pays doivent impérativement être aux commandes. Les interventions humanitaires coordonnées doivent s'accompagner d'investissements dans le développement équitable, le maintien de la paix et la réduction des risques de catastrophes.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes directeurs ces vingt dernières années, les déplacements internes ne figurent toujours pas à l'ordre du jour des programmes nationaux et internationaux du développement. Les efforts déployés pour faire face à ce phénomène ne sont toujours pas considérés comme un investissement dans la gestion des risques et le développement durable.

Le secrétaire général des Nations-unies, António Guterres, a souligné combien une approche plus globale et plus efficace était nécessaire de toute urgence pour comprendre les situations de crise et y faire face. S'il en venait à intégrer pleinement les déplacements internes au programme de l'ONU, il serait le premier à opérer un changement de paradigme essentiel, consistant à passer de la réaction à l'action prospective et d'interventions fragmentées à des investissements dans la prévention et le développement durable.

Les déplacements internes reflètent notre incapacité à assurer l'intégrité physique et le bien-être des populations les plus vulnérables et sont le point de départ de crises de plus grande envergure. Mais ce n'est pas une fatalité. En changeant de discours et en étant à l'écoute des

personnes qui souffrent, ainsi que des autorités compétentes, nous pouvons véritablement inverser le cours de ce phénomène et tenir la promesse faite de « ne laisser personne de côté ».

La sécurité de l'État et des personnes, la croissance économique et la stabilité sociale sont des objectifs impossibles à atteindre dans les pays qui abritent un grand nombre de PDI vivant en situation de déplacement prolongé ou qui sont régulièrement confrontés à des nouveaux mouvements de population et à des risques élevés. Les déplacements sont à la fois une cause et une conséquence de l'insécurité et de la faiblesse ou de l'inégalité du développement économique et social.

En évaluant le véritable coût des déplacements internes sur les économies locales et nationales, nous visons à encourager les pays et les intervenants qui cherchent à enrayer ce phénomène à prêter attention aux compromis propres à l'élaboration des priorités nationales et à l'établissement des budgets humanitaires et du développement.

Le cadre national que nous proposons pour faciliter la planification, l'établissement d'objectifs et le suivi constitue un premier pas dans cette direction. Il aiderait les pays à comprendre la question des déplacements internes à la lumière de la sécurité communautaire et des priorités politiques et économiques nationales. Ce cadre inciterait également les autorités à rendre compte de façon plus détaillée des progrès réalisés par rapport à un certain nombre d'objectifs et de programmes mondiaux importants (cf. Tableau 1 ci-dessous)

Afin d'atteindre les objectifs collectifs fixés, nous invitons l'ensemble des intervenants humanitaires et des acteurs du développement, ministères nationaux compris, à coopérer et à concerter leurs efforts pour tenir compte des risques de déplacement, renforcer les capacités de gestion des affaires publiques en la matière et intégrer cette question dans les mécanismes et instruments de développement existants.

Des stratégies pilotées par les pays sont nécessaires pour tirer parti de la mobilité et de la croissance tout en prévenant les risques de crises et de déplacements. Les pays se retrouveraient ainsi aux commandes. La communauté internationale, de son côté, devrait placer la question des déplacements internes en tête de ses priorités et fournir aux pays un appui mieux coordonné.

TABLEAU 1

Prendre en compte les risques de déplacement interne

1. Investir dans des capacités administratives et statistiques pour améliorer la collecte et l'analyse de données ainsi que le suivi des progrès réalisés en matière de déplacements internes, conformément aux exigences de planification et d'établissement de rapports au regard des ODD
2. Établir ou améliorer les capacités d'alerte précoce et d'évaluation des risques de déplacement aux niveaux local et national

Renforcer les capacités de gestion des risques de déplacement

3. Faire preuve d'une volonté politique forte en confiant aux plus hautes instances de l'État la responsabilité d'un système national de recensement des PDI et de suivi des déplacements internes, avec l'appui de l'autorité politique et des ressources nécessaires
4. Partager le pouvoir en décentralisant la responsabilité de la prévention des déplacements et de la protection des PDI au niveau local, via le transfert du pouvoir décisionnel et des ressources humaines et financières aux autorités locales
5. Promouvoir le principe de responsabilité en encourageant les institutions nationales chargées du contrôle des comptes publics et autres mécanismes de contrôle similaires à évaluer

périodiquement les progrès réalisés en matière de réduction des déplacements dans le cadre des stratégies et programmes nationaux de développement

Intégrer les risques de déplacement dans les mécanismes et instruments de développement existants

6. Veiller à ce que les déplacements internes soient pris en compte dans les programmes nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans d'investissement sectoriels
7. Élaborer des projets d'investissement économiques et sociaux au profit des municipalités et des régions confrontées à d'importantes populations de PDI, à une pénurie de ressources et à un manque de services sociaux et d'infrastructures
8. Investir dans les services écosystémiques et dans la gestion des ressources naturelles, conformément à des cadres tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur la lutte contre la désertification et la déforestation et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
9. Accélérer la mise en œuvre de mesures de maintien de la paix et de prévention des conflits à tous les niveaux, conformément aux processus de paix et aux cadres régionaux
10. Passer de l'aide et de la protection humanitaires à un investissement accru dans des systèmes de préparation et de prévention, y compris dans des programmes complets de protection sociale ciblant les groupes les plus vulnérables